

# ROUSSET infos

Le magazine de mon village / [www.rousset-fr.com](http://www.rousset-fr.com)

SUPPLÉMENT DU N°85 / JUILLET 2016

Spécial  
Rentrée



## EDITO

La commune, avec les personnels du service d'Entretien et des services techniques, va profiter de ces mois d'été pour effectuer dans les écoles maternelle et élémentaire des travaux d'entretien.

Les nouveaux livres et matériels seront commandés par le service des Affaires scolaires pour la rentrée, ainsi que les fournitures scolaires : cahiers, crayons et livres... le but étant l'accueil de vos enfants et du personnel enseignant dans les meilleures conditions à la rentrée.

Je souhaite la bienvenue à madame Florence Prior, bientôt directrice et enseignante de l'école maternelle, qui prendra son poste pour cette rentrée de septembre 2016.

Cette nouvelle année scolaire sera marquée par le changement de gestion des inscriptions et de la présence des enfants à la cantine, ainsi qu'aux activités périscolaires. Cela permettra d'être au plus près de la présence effective des enfants et d'éviter ainsi le gaspillage de nourriture. Je vous souhaite à tous un excellent été et de bonnes vacances,

Gilda DE MINGO  
Premier Adjoint  
Délégué à la Jeunesse, l'Éducation  
et la Petite Enfance



## Crèches

**Rentrée pour tous le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016. Pour les petits nouveaux, la rentrée sera effective après 1 ou 2 semaines d'adaptation.**

### MULTI ACCUEIL MUNICIPAL

Deux structures pour mieux répondre à vos attentes :

- de 3 à 12 mois : **Tom Pouce** (25 places)

Chemin de Saint-Marc  
Directrice : Marie-Hélène Rizzo  
Tél. : 04 42 53 38 63.

- de 12 mois à 3 ans : **Trampoline** (70 places)

Centre de la Petite Enfance (Quartier Corail)  
Directrice : Marie-Christine Point  
Tél. : 04 42 53 27 55.

Les crèches sont ouvertes du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15 tout au long de l'année, sauf au mois d'août et pendant les vacances de Noël.

### INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscription se font par courrier à l'attention de M. le Maire.

Il est utile de préciser la date de naissance de l'enfant ou le mois prévu d'accouchement et la date de rentrée souhaitée.

Lors de l'admission, les pièces suivantes sont à fournir :

**- Auprès du service des Affaires scolaires :**

- n° d'allocataire CAF
- livret de famille
- avis d'imposition 2015 (revenus 2014) et avis d'imposition 2016 (revenus 2015).
- justificatif de domicile récent

**- Auprès de la Directrice concernée :**

- carnet de santé de l'enfant
- attestation d'assurance de responsabilité civile.

### LE PAIEMENT

Les factures vous seront transmises par la crèche à chaque début de mois.

Tout paiement (chèque ou espèce) doit impérativement être accompagné du titre provisoire joint à la facture.

Les règlements en espèce se font au guichet de la Trésorerie.

Les chèques devront être libellés à l'ordre du Trésor Public et envoyés à la Trésorerie de Trets : 3, place de la Libération - 13530 TRET.

**Les factures doivent être obligatoirement réglées avant le 30 de chaque mois.**

### INFO PARENTS

N'HESITEZ PAS A APPELER POUR UNE GARDE OCCASIONNELLE DE VOTRE ENFANT : DES PLACES PEUVENT SE LIBERER PONCTUELLEMENT SUR UNE JOURNEE OU UNE DEMI-JOURNEE SELON LES DISPONIBILITES.



Directeur de la publication : Jean-Louis Canal  
Coordination : Groupe de travail communication  
Imprimé sur papier recyclé



# Infos Pratiques

## NUMÉROS UTILES

### Service des Affaires scolaires :

04 42 99 20 66 / 20 67

**Cantine scolaire :** 04 42 58 19 17

**Multi-accueil Trampoline Quartier Corail :**

04 42 53 27 55

**Tom Pouce :** 04 42 53 38 63

**Ecole maternelle :** 04 42 29 02 35

**Ecole élémentaire A. Jouly :** 04 42 29 02 19

**Collège :** 04 42 29 00 40

**Service Jeunesse (Point Jeunes – Centre Aéré) :**

04 42 99 20 60

**Service social :** 04 42 65 08 16

### Représentants des parents d'élèves :

**Génération école :** generationecole@gmail.com

**Fédération des conseils de parents d'élèves**

**(FCPE) :** fcpeprimaire.rousset@gmail.com

## SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :

Les policiers municipaux surveillent l'entrée et la sortie des écoles.

Les agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) sont présents à toutes les entrées et sorties scolaires.



### Ecoles :

Matin : 8h15 - 8h30

Midi : 11h40 - 11h50

Après-Midi : 13h20 - 13h30

Soir : 16h15 - 16h45

Le mercredi midi : 11h20 - 11h40

### Collège :

Matin : 7h50 - 8h05

Après-Midi : 15h45 - 16h05

Soir : 16h50 - 17h10

Le mercredi midi : 12h - 12h15.

### Réforme des rythmes scolaires :

tous les mercredis, 3 A.S.V.P. accompagneront les enfants dans les bus scolaires à la sortie de 11h45.

Ils se chargeront également, tous les autres jours, de les accompagner sur les différents sites des activités périscolaires dès 15h20.

## VACANCES SCOLAIRES 2016-2017

### Rentrée scolaire des élèves :

jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016

**Toussaint :** du jeudi 20 octobre

au mercredi 2 novembre 2016 inclus

**Noël :** du samedi 17 décembre 2016

au lundi 2 janvier 2017 inclus

**Hiver :** du samedi 11 février

au dimanche 26 février 2017 inclus

**Printemps :** du samedi 8 avril

au dimanche 23 avril 2017 inclus

**Début des vacances d'été :**

samedi 8 juillet 2017.

# ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

## PRINCIPE

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet de les aider à financer les dépenses de la rentrée. Son montant dépend de l'âge de l'enfant.

### • Conditions d'attribution

Pour la rentrée scolaire 2016, l'allocation est versée pour chaque enfant scolarisé né entre le 16 septembre 1998 et le 31 décembre 2010 inclus, s'il est inscrit dans un organisme d'enseignement public ou privé (enseignement à distance compris)\*. En revanche, les enfants instruits au sein de leur famille n'y ont pas droit.

L'ARS n'est pas versée pour un jeune de moins de 18 ans en apprentissage si sa rémunération dépasse un certain plafond (893,25€ net).

### • Conditions de ressources de la famille

Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond variable selon le nombre d'enfants. Pour la rentrée scolaire 2016, les plafonds de ressources sont les suivants :

Nombre d'enfants à charge	Plafond de ressources 2014
1 enfant	24 404 €
2 enfants	30 036 €
3 enfants	35 668 €
Par enfant supplémentaire	ajouter 5 632 €

Le plafond est identique, quelle que soit la situation de la famille bénéficiaire : double activité professionnelle au sein du couple, une seule activité ou personne isolée.

Attention : en cas de léger dépassement du plafond, vous recevrez une allocation réduite, calculée en fonction des revenus.

### • Montant de l'ARS

Les montants versés pour la rentrée 2016 :

Age de l'enfant	Montant
6 à 10 ans	363,00 €
11 à 14 ans	383,03 €
15 à 18 ans	396,29 €

### • Date de versement de l'ARS

L'ARS est versée à la fin du mois d'août 2016 pour les enfants âgés de 6 à 16 ans.

Pour les jeunes de 16 à 18 ans, vous devez déclarer au préalable que votre enfant est scolarisé ou en apprentissage (ARS versée dès réception du justificatif).

\* Si votre enfant est né après le 31 décembre 2010 et est déjà entré au CP, vous devez adresser à votre Caf un certificat de scolarité à récupérer auprès de l'établissement scolaire.



### Renseignements :

**0810 25 13 10**

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

## SOUTIEN SCOLAIRE

La Municipalité propose un «Atelier de Culture Générale» aux écoliers et collégiens.

Son fonctionnement est basé sur l'aide de bénévoles, d'instituteurs à la retraite et d'étudiants. Les résultats obtenus au cours de ces dernières années ont permis aux jeunes Roussetains d'améliorer leur niveau scolaire. Les enfants ont su mettre à profit l'aide qui leur est apportée !

Les matières générales de primaire, d'anglais, de mathématiques et de français, niveau collège, y sont abordées de façon ludique.

La fréquentation de cet atelier est exclusivement réservée aux Roussetains.

**Inscriptions au service des Affaires Scolaires.**

**Pièces à fournir :** justificatif de domicile de moins de 3 mois, certificat de scolarité.

**Important : nous cherchons des intervenants bénévoles pour assurer le soutien scolaire des enfants. N'hésitez pas à vous proposer si vous en avez l'envie et un peu de temps libre à leur accorder.**

## SERVICE JEUNESSE

### POINT JEUNES

Le Point Jeunes accueille les adolescents, à partir de 11 ans, pour des activités de loisirs. Réouverture à partir du **jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2016**.

### HORAIRES EN PÉRIODE DE TEMPS SCOLAIRE

Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 14h à 15h20

et de 16h40 à 19h.

Mercredi de 13h30 à 19h.

Le week-end, en fonction de la programmation.

Tout au long de l'année, l'équipe propose de multiples activités et sorties.

### HORAIRES EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES (SAUF NOËL)

Du lundi au vendredi de 9h à 19h à partir de 11 ans.

En soirée, selon la programmation, pour tous.

### INSCRIPTIONS

Adhésion annuelle de 5€, plus une participation selon les activités proposées.

### PIÈCES À FOURNIR

- carnet de santé de l'enfant.

- attestation d'assurance scolaire responsabilité civile individuelle et corporelle obligatoire.

- fiche sanitaire et règlement intérieur à récupérer au Point Jeunes.

### CENTRE AÉRÉ

Le Centre Aéré accueille vos enfants âgés de 3 à 10 ans, les mercredis après-midi et les vacances scolaires (sauf Noël).

Réouverture du Centre Aéré : **mercredi 7 septembre**.

Les inscriptions et les paiements se font impérativement au Service Jeunesse.

Les inscriptions se feront pendant l'été 2016 sur le Centre Aéré et à la rentrée au Service Jeunesse dans les locaux du Point Jeunes.

Durant les vacances scolaires, l'accueil des enfants se fera de 8h à 9h, le départ de 17h à 18h.

Fermeture du Centre Aéré à 18h.

### INSCRIPTIONS / PIÈCES À FOURNIR

- carnet de santé de l'enfant

- attestation d'assurance responsabilité civile individuelle et corporelle

- fiche sanitaire (à retirer au Service Jeunesse)

- justificatif de domicile de moins de 3 mois

- coefficient familial de la CAF.

Pour tenir compte des nouveaux rythmes scolaires (école le mercredi matin), les tarifs du mercredi ont été revus à la baisse. Ils sont calculés en fonction du coefficient familial de la CAF. Il existe différentes tranches : 1,24 € - 2,93 € - 4,88 € - 6,90 € pour les extérieurs : 13,70 €.

### RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS :

Bureau du Service Jeunesse - Point Jeunes - Centre Aéré : Chemin de la Tuilière - CD56 - Tél. : 04 42 99 20 60

**Coordinateur Jeunesse :** Nicolas Bonthoux - 06 16 59 02 97 - e-mail : nicolas.bonthoux@rousset-fr.com

**Animateurs :** Malik Chahal - Coralie Galtier - 06 16 59 03 40 - e-mail : pointjeunes@rousset-fr.com

**Responsable du Centre Aéré :** Christophe Ponce - 06 03 27 41 19 - e-mail : christophe.ponce@rousset-fr.com

**Adjointe :** Cynthia Chahal - 06 16 59 03 25.